



Fédération SUD Santé Sociaux

Mr Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet : Préavis de grève SUD Santé Sociaux pour le 29 Mai 2021.

Monsieur le Ministre,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national pour le 29 Mai 2021 de 00h00 à 24h00.

Ce préavis concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de ces journées. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé, médicaux et non médicaux pour :

- l'ensemble des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...

- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne.

- l'ensemble des organisations de l'éducation populaire, des associations socio-culturelles, de l'animation, des centres de vacances et de loisirs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial, - aux salarié-es des OPCO des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

NOUS REVENDIQUONS :

- L'accessibilité universelle aux soins de santé et aux médicaments (en particulier les vaccins contre le COVID-19 actuellement). Pour ce faire, les décisions politiques doivent préserver les systèmes de sécurité sociale et garantir des financements publics solides, pérennes et adaptés aux besoins.
- Le déploiement d'une nouvelle politique de santé publique incluant : des investissements dans le logement, des politiques sociales garantissant des conditions matérielles de vie dignes, la lutte contre toutes les formes de discrimination (racisme, sexisme, homophobie, transphobie, validisme, âgisme, etc.), l'accès à l'éducation et à la culture qui sont des déterminants de la santé.
- Une augmentation massive de l'investissement dans les moyens matériels et humains. Celle-ci doit être à la hauteur des besoins de santé et être conforme à des normes d'encadrement contraignantes. Elle doit comprendre une vraie revalorisation salariale des plus bas salaires et une réduction du temps de travail réel.
- La refondation de l'organisation de tout le système de santé et de la gouvernance hospitalière pour un système socialisé associant les acteurs et actrices de terrain et les usagers et usagères aux décisions des projets de soins.

- L'annulation au niveau européen de la dette des institutions de soins et l'abandon du système mortifère de la rentabilité financière de nos systèmes de santé (notamment de la tarification à l'acte dans les pays concernés).
- L'arrêt de l'individualisation des carrières et la course à la rentabilité.
- Pour l'arrêt de la répression aveugle des contestataires et des lanceuses et lanceurs d'alerte.
- La rémunération de tous les étudiant-es et travailleurs-eu-ses en formation et l'augmentation des capacités de formations dans les secteurs du sanitaire, social, médico-social et de l'animation.
- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels de santé et d'action sociale atteints par le covid-19.
- Un plan d'embauche massif à la hauteur des besoins remontés par les services tant pour l'hôpital, pour les EHPADs que pour toutes les structures du social et du médico-social.
- L'arrêt des contrats précaires par la création massive d'emplois tous secteurs confondus et sur des statuts pérennes

En vous souhaitant bonne réception, acceptez, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.
Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, Jean-Marc Devauchelle.

Paris, le 16 avril 2021



Fédération SUD Santé Sociaux – 70 rue Philippe de Girard – 75 018 PARIS Téléphone : 01 40 33 85 00
FAX : 01 43 49 28 67 – contact@sudsantesociaux.org – www.sudsantesociaux.org

